



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0198

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association de développement local pour l'emploi et la formation (ADL Villeurbanne) pour son programme d'actions 2014**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneyre), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

Conseil de communauté du 10 juillet 2014**Délibération n° 2014-0198**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association de développement local pour l'emploi et la formation (ADL Villeurbanne) pour son programme d'actions 2014**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Association de développement local pour l'emploi et la formation (ADL Villeurbanne) a été créée en 1985 pour contribuer au développement économique et social et à la solidarité à travers l'emploi, la formation et la création d'entreprises.

Depuis 1993, elle anime un service d'accueil et d'accompagnement à la création d'entreprises, qui a accueilli plus de 1 500 créateurs. Son action concerne principalement des habitants de Villeurbanne ou de l'est lyonnais, en particulier les demandeurs d'emploi ou relevant des minima sociaux, mais également des personnes en situation de précarité. Les projets étudiés, principalement des très petites entreprises (TPE) et petites unités économiques (EURL, SARL) portent sur des secteurs d'activités très variés : commerce sédentaire ou ambulancier, restauration, services aux entreprises et aux particuliers, artisanat, bâtiment et travaux publics (BTP), profession libérale, etc.

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

Les ambitions du réseau Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) pour la période 2012-2014 sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de service du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger ceux à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

L'ADL Villeurbanne est actuellement un opérateur reconnu de la création d'entreprises sur l'agglomération, particulièrement dans le cadre de la politique de la ville, et plus particulièrement pour les publics féminins depuis 2006. Elle participe pleinement à la mise en œuvre de la politique portée par la Communauté urbaine et c'est pourquoi celle-ci souhaite renouveler son soutien à ADL Villeurbanne pour son action en matière d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets et des créateurs, et pour son implication dans le réseau LVE.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2013

Par délibération n° 2013-3919 du 27 mai 2013, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement, d'un montant de 23 500 €, au profit de ADL Villeurbanne.

Le bilan de l'activité de l'ADL Villeurbanne dans le cadre de ce financement est le suivant :

1° - Parrainage d'entrepreneurs

Les actions conduites dans ce domaine sont composées de :

- temps d'information auprès des acteurs du réseau LVE et des conseillers Pôle emploi,
- accompagnements individuels de 30 porteurs de projets, dont 60 % sont des femmes : 20 binômes parrainage constitués,
- animations spécifiques : temps d'évaluation avec les parrains et les équipes de professionnels et les parrainés ; animation de séquences de réflexion et d'échanges de la pratique (ces dernières étaient co-animées avec l'association Créons jusqu'à sa disparition début 2013 ; l'ADL a pu prendre le relais seul).

2° - Accompagnement ante/post création ainsi que des habitants de Villeurbanne en parcours d'insertion, ou résidant sur les quartiers politique de la ville :

- 168 personnes reçues en premier niveau d'accueil et de diagnostic (objectif : 80),
- 85 personnes accompagnées en ante création (objectif : 35 à 40),
- 2 personnes réorientées vers une activité salariale (10 réorientations prévues),
- 27 personnes accompagnées en suivi post-crétion (objectif : 3 à 5 personnes),

3° - Lutte contre les discriminations à la création d'entreprise

En 2013, l'ADL a engagé un travail d'étude sur les discriminations dans l'accès et la fourniture de services et prêts bancaires dont peuvent être victimes les créateurs d'entreprises. Dans le cadre de cette étude, l'ADL a pu mobiliser 26 créateurs d'entreprises avec lesquelles des temps d'échanges collectifs ont été organisés et pour 8 d'entre eux, des entretiens individuels ont été menés. Fin 2013, des échanges ont été organisés avec 6 établissements bancaires, 3 autres échanges de ce type sont programmés début 2014.

Les actions poursuivies par l'ADL Villeurbanne présentent un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales.

c) - Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel

Les 3 grands objectifs poursuivis par ADL Villeurbanne en 2013 sont reproduits sur l'année 2014.

1° - Parrainage d'entrepreneurs

Les actions proposées par l'association en 2014 visent à :

- renforcer et développer la qualité de service au créateur par un accompagnement contractualisé, adapté à ses besoins dans la durée, de la phase post immatriculation de l'entreprise et jusqu'à 3 ans après, dont l'action complémentaire de parrainage,
- fluidifier et sécuriser les parcours par l'action de parrainage,
- valider et renforcer les capacités d'autonomie et de pilotage entrepreneurial,
- ouvrir le "champ des possibles" et les mises en réseaux, développer des relations avec des pairs.

L'objectif est d'accompagner annuellement 20 entreprises, soit 20 binômes parrain-parrainé.

2° - Accompagnement ante/post création des habitants de Villeurbanne en parcours d'insertion ou résidant sur les quartiers politique de la ville

Les 3 objectifs poursuivis par l'ADL sont :

- faciliter l'accès à l'information et aux droits liés à la création d'entreprise (dispositifs, boîtes à outils, aides publiques),
- réduire les écarts dans l'accès à la création d'entreprise des publics habitants de Villeurbanne, en particulier les publics précarisés,
- favoriser l'autonomie du bénéficiaire pour qu'il devienne acteur de son projet et acquière des capacités entrepreneuriales,
- permettre aux habitants de disposer d'une offre de services adaptée (idée, étude, validation, post-crétion) et contribuer à une meilleure connaissance/accessibilité aux offres de services du réseau L_VE.

Résultats attendus :

- 80 personnes reçues en premier niveau d'accueil et de diagnostic,
- 35 à 40 personnes accompagnées en ante création,
- taux de transformation : 4 à 6 créations d'entreprises,
- 4 à 6 personnes accompagnées en suivi post création,

3° - Lutte contre les discriminations à la création d'entreprise

Les objectifs de cette action sont les suivants :

- contribuer à renforcer le droit à l'égalité de traitement sur l'axe de la création d'entreprise et l'accès aux prêts bancaires professionnels,
- identifier d'éventuelles discriminations dans l'accès et la fourniture de services et prêts bancaires dont peuvent être victimes les créateurs d'entreprises,
- poursuivre un travail de sensibilisation et d'échange avec des professionnels du secteur bancaire en relation avec une clientèle créateurs d'entreprises,
- rechercher si possible des axes d'actions correctives concevables et des formes de partenariat,
- contribuer ainsi à la prise en compte de cette question dans le champ de la création, sur le territoire de Villeurbanne et à l'échelle du territoire communautaire.

d) - Budget prévisionnel 2014 pour la mise en œuvre de l'action en faveur de l'entrepreneuriat

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
parrainage	24 000	Communauté urbaine de Lyon	23 500
accompagnement ante-post	26 960	Région Rhône-Alpes (CFAC)	14 000
lutte contre les discriminations	14 750	État	17 000
		Ville de Villeurbanne	9 960
		Contributions volontaires	1 250
Total	65 710	Total	65 710

Le plan d'actions représente un budget total de 65 710 €. La Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 23 500 € (montant identique à la subvention versée en 2013 : 23 500 €). Ce soutien est apporté conjointement à la Région Rhône-Alpes, dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité portant sur la période 2010-2016 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 23 500 € au profit de l'Association de développement local (ADL) Villeurbanne pour son programme d'actions 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'ADL Villeurbanne définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° 0P01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.